



# ECHANGES

Journal d'information de la commune  
Janvier - février - mars - avril 2009 N°5

B  
E  
L  
L  
E  
G  
A  
R  
D  
E

## Le budget: un moment important de la vie municipale...

Quatre mois ont déjà passé depuis la distribution du dernier «ÉCHANGES» et notre ville a connu de nombreux événements entre les Fêtes de fin d'année, le départ de l'Etoile de Bessèges de Bellegarde, l'inauguration des nouvelles arènes... dont vous trouverez une rétrospective dans les pages suivantes.

Si nous avons retardé la parution de ce premier journal 2009, c'est pour que vous soyez informés très rapidement du conseil municipal du 25 mars 2009 au cours duquel a été voté le budget primitif de cette année. Notre maire, M. Martinez a tenu à vous le présenter personnellement, s'agissant d'un acte important dans la gestion communale.

Une précision concernant les comptes-rendus des conseils municipaux: ils sont consultables à la rubrique «Actualités» puis «Infos municipales». Ce document officiel n'est mis en ligne qu'après approbation par le conseil municipal suivant. Vous trouverez également dans cette rubrique l'intégralité du rapport d'audit des finances communales réalisé par M. le percepteur.

Autre nouveauté: le courrier des lecteurs est créé. Vous pouvez nous écrire pour nous faire part des sujets que vous aimeriez aborder ou voir traiter; de vos réactions éventuelles sur les articles d'ECHANGES; des actions ou inactions locales que vous souhaitez souligner... Pour une raison évidente de place, veillez à être bref (entre 500 à 600 caractères, espaces et ponctuation compris). Seront exclus: les courriers anonymes (nom/prénom/adresse et n° de tél. obligatoires), les courriers à caractère personnel ne traitant pas de la vie communale. L'équipe de rédaction se réserve le droit de ne pas publier un article jugé diffamatoire ou sans portée générale et dans tous les cas, l'expéditeur sera informé de la décision de rejet. Où écrire? En mairie de Bellegarde, service communication – courrier des lecteurs – ou bien par e-mail à [mairiebellegardegard@wanadoo.fr](mailto:mairiebellegardegard@wanadoo.fr) avec pour objet «courrier des lecteurs».

L'équipe municipale

## SOMMAIRE

<i>Editorial</i>	<b>1</b>
<i>Vie municipale, budget</i>	<b>2</b>
<i>Les travaux du conseil</i>	<b>5</b>
<i>Autres infos</i>	<b>9</b>
<i>Voirie - Réseaux - Projets</i>	<b>11</b>
<i>Sécurité - environnement</i>	<b>13</b>
<i>Culture</i>	<b>15</b>
<i>Vie municipale</i>	<b>18</b>
<i>Vie associative</i>	<b>21</b>
<i>Dans la commune</i>	<b>31</b>
<i>Calendrier des manifestations</i>	<b>35</b>
<i>État civil</i>	<b>43</b>
<i>Libre expression</i>	<b>43</b>

## Échanges

Maire de Bellegarde

Tél. 04 66 01 09 32

Directeur de la publication :

Juan-Antoine Martinez,

maire de Bellegarde

Rédaction - PAO

Georgette Rouvray, Lucie

Roussel,

Pascal Crapé

Impression AB OVO conseil

Mes chers concitoyens,

Un an déjà, depuis le 9 mars 2008, que vous avez décidé de nous confier la gestion de notre belle commune.

Vous me permettrez donc de faire un premier bilan non exhaustif de cette année écoulée.

### DÈS NOTRE ELECTION : UN CHOIX POLITIQUE

**1) Ne pas augmenter en 2008, les impôts locaux, la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Nous avons même baissé la taxe du foncier non bâti de 79,80 % à 60%.**

Il est à noter qu'une hausse générale de près de 3% sur l'ensemble des taux communaux était prévue par l'opposition actuelle lorsqu'elle était «aux affaires», pour cette même année 2008.

**2) La réalisation d'une analyse budgétaire** tout en assumant l'héritage des dossiers en

cours qui se traduisent au 31 décembre 2008 par **un endettement communal de 11 195 730 €, soit une dette de 1 820 €/habitant.**

Cet héritage est un lourd fardeau pour la collectivité et freine toute initiative de développement !

**3) La prise de mesures importantes** pour endiguer cette situation:

- Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, mise en place d'une comptabilité d'engagement pour suivre et contrôler l'ensemble des budgets (devenue obligatoire).

- Implication forte des agents communaux avec priorité donnée à la formation professionnelle et la généralisation des 35h dans tous les services.

- Mise en place du document unique traitant des postes de travail en rationalisant les conditions de travail.

- Mise en place d'une politique des achats commune à tous les services pour générer des économies d'échelle.

- Pause dans les investissements nouveaux en 2008, nécessité absolue préconisée par l'audit du Trésor Public.

## QUELQUES RAPPELS CONCERNANT LES BUDGETS

Les finances communales comportent plusieurs budgets : le budget principal -à l'intérieur duquel figurent les subventions aux budgets Fêtes et C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)- et les budgets annexes de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT. Les ressources de ces deux derniers ne proviennent pas du budget principal mais du paiement des factures par les abonnés et de subventions spécifiques.

Chacun de ces budgets comporte une section « fonctionnement » comprenant les dépenses courantes (frais de personnel, d'entretien courant, ...) et une section « investissement » ayant trait au patrimoine de la commune. En « fonctionnement », il n'y a pas d'affectation particulière des recettes ce qui n'est pas le cas pour les « investissements » qui doivent être prévus et inscrits avec précision pour l'année à venir (réfection d'une rue par exemple). Les recettes de la section « investissement » viennent de l'emprunt, de subventions, de la récupération de la TVA sur les investissements antérieurs (FCTVA) et bien sûr de l'autofinancement représenté par les économies réalisées sur la section « fonctionnement ». Plus l'autofinancement est important, plus les finances de la commune sont saines.

■ Amélioration de la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de pallier à la baisse des recettes (moins 10 % principalement liés à une baisse de 600 000 € de la redevance SITA FD).

Malgré une hausse des charges de personnel (évolution normale des traitements et des développements de carrière) et de certaines

charges de gestion, nous pouvons pour le budget principal de 2009 dégager de la «section fonctionnement», **UN RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE DE 756 174 €** en faveur de la «section investissement» (contre seulement 300 000 € au budget primitif de 2008, alors que les recettes avaient été beaucoup plus importantes en 2007).

### 2009 : une année importante

Dans un contexte économique difficile pour un grand nombre de nos concitoyens, nous avons décidé en 2009, comme en 2008, de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition tout comme la TEOM.

**Tableau comparatif des taux : taxe habitation / taxe foncier bâti / taxe foncier non bâti**

2008	TH	TFPB	TFPNB
<b>BELLEGARDE</b>	<b>12,45 %</b>	<b>16,37%</b>	<b>60%</b>
<b>Taux moyens communaux au niveau national</b>	<b>14,57 %</b>	<b>18,74%</b>	<b>44,81%</b>
<b>Taux moyens communaux au niveau du département du GARD</b>	<b>15,95 %</b>	<b>23,25%</b>	<b>64,72%</b>

### Comment assumer ce choix ?

■ Nous avons fait un gros travail sur le budget fonctionnement avec des économies drastiques sur de nombreux postes budgétaires.

Si nous étions restés sur le même train de vie que nos prédécesseurs, au vu de la charge de l'emprunt, **nous aurions dû augmenter de 37% les impôts locaux**. Pour mémoire, et pour les donateurs de leçons, de 2001 à 2008 les taux communaux ont augmenté de 18%, hors TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

■ Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement nous permet de favoriser l'investissement et de nous inscrire dans le plan de relance de l'économie mis en place par le gouvernement.

Ce plan nous permettra de récupérer, en 2009, la TVA sur les investissements réalisés en 2008, au lieu de 2010, soit avec un an d'avance.

■ Nous engagerons en 2009 un programme d'investissement important de plus de 8,3

millions d'euros qui se déroulera sur 2 années au moins (exercices 2009 et 2010), avec un recours à l'emprunt de 4,5 millions d'euros mais étalé dans le temps

### Ces investissements concernent :

- **Le giratoire de la cave coopérative,**
- **La réalisation d'une cuisine centrale** adaptée qui assurera la préparation en liaison chaude des repas des écoles publiques et privées, voire des personnes âgées, et éventuellement ceux du futur collège, avec choix d'une cuisine traditionnelle et biologique,
- **La réalisation d'un groupe scolaire** de 10 classes, indispensable pour l'accueil des nouveaux petits Bellegardais. Nos écoles primaires et maternelles actuelles arrivent en effet à saturation
- **Des travaux de voirie** dans le centre ville après la réhabilitation du quartier du Château,
- **La rénovation de nos réseaux d'assainissement et d'eau potable,**

■ **La mise en œuvre d'un schéma directeur de l'assainissement et de l'eau potable** qui n'existait pas sur la commune,

■ **L'enfouissement de réseaux** électriques et France Télécom au quartier du Château et la première tranche de la traversée d'agglomération,

■ **La mise en place d'un réseau de fibres optiques** associé à l'installation de caméras de vidéo surveillance dans le centre urbain en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur qui devrait financer cette opération et permettre un maillage intéressant et exploitable,

■ **La réalisation d'un bureau du tourisme** et d'accueil du public dans des locaux plus adaptés et conviviaux pour le personnels que l'Espace 2000, ainsi que des vestiaires aux services techniques...

■ **La finalisation de notre PLU** ou plutôt la transformation de notre POS en PLU qui est engagée depuis 2002. La problématique des risques d'inondations est en ce domaine, très contraignante. Nous sommes depuis plusieurs mois en discussions avec les services de l'Etat sur cette problématique qui concerne une partie très importante de notre territoire. J'en reparlerai de façon plus précise en cours d'année car nous sommes encore en attente de nouvelles études qui vont impacter notre commune.

**Tous ces investissements nécessaires s'effectueront donc sans augmentation de notre part des taux d'imposition communaux en 2009, l'Etat augmentant pour sa part les bases d'imposition de 2,5 %.**

Les budgets « annexes » de l'eau et de l'assainissement doivent légalement s'équilibrer par leurs propres ressources. Les divers travaux urgents devant être nécessairement engagés sur des réseaux datant des années 1950, nous sommes contraints d'effectuer une hausse du mètre cube d'eau de 0,17 € en 2009 afin d'équilibrer le budget de l'eau. Toutefois, aucune augmentation n'est prévue pour le budget « assainissement » qui sera en équilibre malgré les investissements prévus.

### En conclusion

**Nous sommes décidés à gérer au plus près les affaires de notre commune en maîtrisant fortement l'imposition locale** (pas de hausse en 2008 et 2009).

Une hausse du prix de l'eau qui porte le prix moyen de l'eau (part eau uniquement, pour une facture annuelle de 120m<sup>3</sup> – abonnement compris) à 0,69 € HT/m<sup>3</sup> à Bellegarde, à comparer à la moyenne de 1,34 € HT/m<sup>3</sup> sur l'ensemble du bassin Rhône Méditerranée et Corse.

Pour les années 2010 et 2011, nous espérons poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en espérant une hausse de nos recettes et participations, notamment par l'accueil de nouvelles entreprises. La révision simplifiée du POS lancée en séance du conseil municipal du 25 mars 2009 sur la zone de Coste Rouge va dans ce sens. Si nous atteignons nos objectifs, la maîtrise des taux d'imposition communaux en sera facilitée.

**Juan Martinez**  
Maire de Bellegarde